



Créer une Alliance française

*Fondation Alliance française
101, boulevard Raspail
75270 Paris Cedex 06*

*Tél. 01 53 63 08 03
www.fondation-alliancefr.org
info@fondation-alliancefr.org*

Une Alliance française est une association à but non lucratif qui se fixe pour mission de mieux faire connaître la langue française et les cultures française et francophones. C'est

un établissement culturel et linguistique ouvert sur les coopérations internationales et qui se nourrit d'une dynamique d'échanges.

Solidement implantée dans sa ville, représentative d'une volonté commune importante, une Alliance a vocation à rayonner sur une région où elle entretient un tissu de relations économiques et culturelles. Hors de France, l'association est souvent perçue dans sa ville comme le meilleur contact avec l'ambassade de France.

Indépendante juridiquement et financièrement, elle s'inscrit dans l'esprit du vaste mouvement international des Alliances françaises, dont la tête de réseau est la fondation Alliance française, seule habilitée à octroyer le label « Alliance française ». Une association qui souhaite obtenir ce label doit donc répondre à des critères de qualité et s'engager à les respecter sur le long terme.

I. ÉTUDE D'OPPORTUNITE

Pour faire aboutir un tel projet, il convient de répondre au préalable aux questions suivantes :

A. - Proposer des cours de langue française

- *La clientèle pour des cours de langue existe-t-elle sur place ? dans la région ? Pourquoi ? Y a-t-il un public étudiant ? Existe-t-il des entreprises françaises ou francophones ?*
- *Quelle est l'offre de cours actuelle (écoles privées, universités, etc.) ? En quoi une Alliance répondrait-elle mieux aux attentes du public ?*
- *S'agit-il d'un besoin pérenne ? Comment envisagez-vous les cours de langue dans deux ans ? dans cinq ans ?*
- *Quels certifications / tests de niveaux proposerez-vous ?*
- *Peut-on constituer sur place une équipe pédagogique fidèle? (à former ?)*
- *Conditions matérielles d'installation : état des locaux et coût d'un aménagement. Investissement en matériel d'enseignement (à chiffrer).*
- *Quelles relations sont envisageables avec les universités ? avec la chambre de commerce locale ?*

Une Alliance française n'est pas une « boîte de langue ». Elle s'en distingue par la qualité de l'accueil et des services offerts. Lieu de rencontre et de circulation des idées, elle propose des activités culturelles et/ou une médiathèque francophone, attractives pour des apprenants potentiels et pour les membres de l'Alliance. En matière de pédagogie du Français-Langue-Etrangère (FLE), elle doit apparaître comme un lieu d'expertise, voire de formation à moyen terme.

B.- Proposer des activités culturelles

*Par nature biculturelles, les Alliances ont plutôt vocation à travailler en **réciprocité** (promouvoir aussi des artistes locaux) et à favoriser le dialogue des cultures (débat d'idées, rencontres multiculturelles, etc.). Comme pour l'activité d'enseignement, il convient de dresser un état des lieux. On se demandera ainsi, dans le cadre de la ville et de la région :*

- *Quels sont les lieux culturels les plus fréquentés ? leur programmation ? leurs publics ? Qu'apporterait une Alliance dans la ville, la région ?*
- *Dans quels domaines l'Alliance pourrait-elle se distinguer : arts de la scène, arts visuels, etc. ?*
- *Quels seraient les partenariats envisageables et pourquoi ? La municipalité, les représentants de la culture sont-ils favorables à l'implantation d'une Alliance ? Qu'en attendent-ils ? Comment envisagent-ils de soutenir le projet ?*
- *Médiathèque : existence d'un fonds actualisé de documents ? Pour quel public ? La presse française est-elle accessible dans la ville ? Peut-elle être acheminée régulièrement ?*
- *De quelles compétences disposerait l'Alliance française pour mener à bien ces activités ?*

II. MONTAGE DU PROJET ET CONSTITUTION DE L'ASSOCIATION

A.- Constitution d'une association

Plus le projet d'Alliance française sera réaliste, plus il sera facile de convaincre des personnalités influentes de rejoindre l'assemblée constituante de la future association.

Pour convaincre du bien-fondé de la création d'une Alliance, on pourra s'appuyer utilement sur l'expérience d'un(e) président(e) d'Alliance du pays, capable d'exposer les atouts et les difficultés à des personnalités de la ville.

La constitution d'un conseil d'administration efficace, disponible et influent représente le premier gage de réussite d'une Alliance. On cherchera notamment à ce que les membres du conseil d'administration aient des compétences et des carnets d'adresses complémentaires (économique, politique, culturel, universitaire et scolaire, juridique).

Lorsque la fondation Alliance française dispose dans le pays concerné d'un délégué général, celui-ci est chargé d'étudier le dossier de création et de transmettre son avis au conseil d'administration de la fondation. Enfin, le soutien de l'ambassade de France est essentiel. L'ambassadeur doit être consulté sur le projet de création.

B. - Statuts

Les statuts types de l'Alliance française sont disponibles sur le site de la fondation.

Le Délégué général de l'Alliance française est invité à participer au conseil d'administration de l'association, sans droit de vote. Assistant toujours aux conseils d'administration, le directeur d'une Alliance française n'a jamais possibilité de vote.

Lorsque le droit associatif diffère beaucoup de la loi française de 1901 (associations à but non lucratif), des ajustements de statuts sont nécessaires jusqu'à obtenir un texte qui respecte l'esprit de l'Alliance française.

Attention : ces démarches peuvent être longues, n'envisager aucune date d'ouverture officielle a priori !

C.- Dossier

Le dossier comportera les éléments suivants :

- 1. Présentation de l'environnement : ville, région, axes de développement.*
- 2. Situation de l'enseignement du français dans le pays, situation de l'enseignement du FLE dans la région (concurrence, universités, etc.).*
- 3. Description et situation du local qui accueillera l'Alliance française. Equipement existant ou investissement envisagé. Coût de location et d'entretien annuel.*
- 4. Etude argumentée et chiffrée de la demande de cours sur place, à court et moyen terme.*
- 5. Constitution de l'équipe pédagogique et certifications à mettre en place dès la 1^{ère} année d'existence.*
- 6. Soutien des pouvoirs publics : potentiel ou existence de coopération avec des collectivités locales, des universités, des organismes français ou francophones.*
- 7. Projet de développement sur 2 ans. Budget de fonctionnement prévisionnel. Calendrier et budget de réalisation comprenant l'organisation de cours de langue, un projet culturel, la constitution d'une médiathèque. On veillera à faire figurer la part d'autofinancement envisagée.*
- 8. Les statuts en français et en langue nationale, datés et signés.*
- 9. La liste des personnalités, avec un bref curriculum vitae, qui constituent le conseil d'administration constitutif.*
- 10. L'avis de l'ambassade.*